

# Le guide pratique de l'ALAE de la restauration scolaire et de la pause méridienne

Sainte Foy de Peyrolières 2018/2019



*L'Accueil de Loisirs Associé à l'École et la pause méridienne  
sont sous la responsabilité de la MJC de Lherm,*

*qui a signé une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.*

*La restauration scolaire est gérée par la mairie de Sainte Foy de Peyrolières.*



# Attention le dossier unique renseigné

## L'ALAE

Votre enfant doit être inscrit pour bénéficier de ce service.

Les inscriptions se font à l'aide du dossier unique et en ligne sur le portail famille de la MJC : <https://lherm.portail-defi.net/>

Votre enfant doit être âgé d'au moins 3 ans pour bénéficier du service.

Dans le cas contraire, une demande de dérogation doit être faite auprès de la directrice de l'ALAE.

### Le matin

#### Maternelles

**de 7h30 à 8h50** à l'ALAE maternelle  
(entrée par le portail à droite de l'école maternelle)  
Nous n'accueillons plus les enfants après 8h35  
pour permettre le transfert dans les classes dans de bonnes conditions.

#### Elémentaires

**de 7h30 à 9h00** au préfabriqué de l'ALAE élémentaire (derrière la mairie)  
Nous n'accueillons plus les enfants après 8h45  
pour permettre le transfert à l'école dans de bonnes conditions.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) dans les locaux d'accueil.

### Le soir

#### Maternelles

**de 16h05 à 19h** à l'ALAE maternelle  
Les enfants inscrits restent dans leur classe  
pour prendre leur goûter apporté de la maison.  
Vous pouvez récupérer votre enfant à partir de 16h25 après avoir signé.

#### Elémentaires

**de 16h15 à 19h** au préfabriqué de l'ALAE élémentaire  
Seuls les enfants inscrits sont récupérés  
par les animateurs à la sortie de la classe.  
Pendant les transferts des élémentaires vers l'ALAE  
aucun enfant ne peut quitter le groupe.

Les parents doivent venir récupérer leur(s) enfant(s) dans les locaux  
et signer la feuille d'émargement journalière.

**est obligatoire pour tout enfant scolarisé.**

## **Modalités d'inscriptions le soir**

- ◆ Les enfants venant régulièrement à l'ALAE du soir doivent être inscrits sur le dossier unique.
- ◆ Les modifications doivent être faites minimum **6 jours ouvrés pleins avant la date souhaitée** sur le portail famille.
- ◆ **Si modification à moins de 6 jours ouvrés :**
  - ⇒ Informer l'équipe d'animation sur les lieux et temps d'accueil au plus tard à 8h40 pour le jour même. Aucune désinscription après cet heure ne sera possible
  - ⇒ Possibilité en maternelle de signaler la modification auprès de l'enseignant en déposant l'enfant le matin.
  - ⇒ Possibilité pour les élémentaires d'envoyer un mail de modification minimum 24h avant à [centreloisirsaintefoy@wanadoo.fr](mailto:centreloisirsaintefoy@wanadoo.fr)
  - ⇒ En cas d'inscription exceptionnelle urgente le jour même appeler le 05.61.91.44.14 ou le 06.84.43.31.09.

## **La restauration scolaire et la pause méridienne**

**Les inscriptions à la restauration scolaire se font à la mairie :**

- ◆ En complétant la fiche d'inscription en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- ◆ Via le portail famille de la mairie au moins 4 jours à l'avance :  
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSainteFoyDePeyrolieres31470/accueil>

Voir les modalités d'inscription sur le règlement de la restauration scolaire.

**Les inscriptions à la pause méridienne se font auprès de la MJC Lherm :**

- ◆ En complétant le dossier unique ALAE en fin d'année scolaire pour l'année suivante
- ◆ Via le portail famille de la MJC 4 jours ouvrés minimum avant la date souhaitée  
<https://lherm.portail-defi.net>

**L'inscription à l'un ou à l'autre de ces services vaudra facturation des deux services**

# Facturation

L'ALAE (matin, midi et soir) est facturé tous les mois par la MJC Lherm. Les factures sont envoyées par mail et/ou consultable sur votre portail famille au début du mois suivant.

La restauration scolaire est facturée tous les mois par la Mairie et devra être réglé à la mairie.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles.

Il vous est demandé de fournir avec le dossier unique l'attestation de quotient familial (QF) de la CAF **datée de janvier 2018 ou de la MSA de moins de 6 mois.**

À défaut de ce document le tarif maximal sera appliqué.

Le soir, deux tarifications différentes sont appliquées: une première pour les enfants récupérés avant 17h15 et une seconde pour les enfants récupérés après 17h15.

L'amplitude totale de chaque temps est facturée quelle que soit la durée de présence de l'enfant.

## Tarifs ALAE

Tranches	ALAE matin		Pause méridienne	ALAE soir			
	Maternelle	Élémentaire		Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
				16h05-17h15	16h15-17h15	16h05-19h	16h15-19h
QF<199	0,48€	0,54€	0,26€	0,42€	0,36€	1,05€	0,99€
200<QF<399	0,53€	0,60€	0,32€	0,47€	0,40€	1,17€	1,10€
400<QF<599	0,61€	0,69€	0,38€	0,54€	0,46€	1,34€	1,27€
600<QF<899	0,67€	0,75€	0,44€	0,59€	0,50€	1,46€	1,38€
900<QF<1299	0,74€	0,84€	0,50€	0,66€	0,56€	1,64€	1,54€
QF>1300	0,80€	0,90€	0,56€	0,70€	0,60€	1,75€	1,65€

## Modalités de paiement de l'ALAE

### À envoyer par courrier

(2 avenue de Gascogne, 31600 Lherm)

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

### À déposer à la MJC

(RDC salle des fêtes, place de l'église à Lherm)

Espèces

Carte bleue

Chèque bancaire à l'ordre de la MJC LHERM

CESU papier (au nom des parents)

Chèques vacances (au nom des parents)

### En ligne

Carte bancaire sur le portail famille de la MJC

CESU dématérialisé (n° NAN : 1165355\*1)

### Auprès de la directrice de l'ALAE

Au bureau de l'ALAE de Ste Foy

le jeudi de 14h30 à 18h30

Espèces

Site internet : [www.mjclherm.fr](http://www.mjclherm.fr)